

# Compte-rendu sommaire de la séance du conseil municipal du 03 décembre 2015

Affiché en exécution de l'article L121-17 du code des Communes

Conseillers en exercice : 15 - Conseillers présents : 11 - Conseillers votants : 15

**L'an deux mil quinze le 03 décembre**, le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Josiane HOEB-PÉLISSIE, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 27 novembre 2015.

**Présents**: Mme HOEB-PÉLISSIE Josiane, Mme LACAM Martine, ~~M.GAJDOWSKI Alain~~, M.HAMON Jean-Pierre, M.FESSOU Jean-Pierre, ~~Mme CABROL Séverine~~, ~~Mme FROMENT Aurélie~~, M.OLIÉ Erick, Mme GUIRAL-BRAS Arlette, M.ANDRIEU Francis, M.REY Loïc, M.FRAYSSE Florent, Mme LE BRIS Monique, Mme MASSABIE Solange, M.WILLANUEVA Maurice.

**Absents excusés** : M.OLIÉ Erick (procuration à M.FESSOU Jean-Pierre), M.GAJDOWSKI Alain (procuration à Mme HOEB-PÉLISSIE Josiane), Mme FROMENT Aurélie (procuration à Mme LACAM Martine), Mme CABROL Séverine (procuration à M.HAMON Jean-Pierre)

**Absents non excusés** : néant

**Secrétaire de séance** : M. HAMON Jean-Pierre

**Examen de devis** L'entreprise Peinture déco 46 a été retenue pour la réfection du sol des 2 salles du rez de chaussée de la Maison des Associations ainsi que l'entrée côté gîte, pour un montant de 6 082,85 €HT soit 7 299,42 € TTC.

**Décisions modificatives** 3 100 € sont rajoutés afin de régler les dépenses engagées sur les vestiaires du stade. D'autres crédits seront votés au budget primitif afin de réaliser la peinture intérieure.

**Créations de postes** Suite à avis favorable pour avancement de grade, 3 nouveaux postes sont créés : Adjoint Administratif Principal de 2° Classe, Adjoint Technique Principal de 2° Classe et Attaché Principal. Le tableau des effectifs du personnel permanent est modifié en conséquence.

**Régime Indemnitare** reconduit pour 2016. Il est élargi aux agents non titulaires ayant exercé au moins 12 mois consécutifs.

**Postes Agent recenseur** Notre commune va être recensée au début de l'année 2016. Deux emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité sont créés.

**Schéma Départemental de Coopération Intercommunale** l'assemblée émet un avis défavorable au scénario de l'équilibre proposé par Madame la Préfète du Lot dans le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, et un avis favorable au scénario minimaliste qui prévoit 9 communautés de communes.

**Tarifs La Halle** 50 € sont rajoutés aux tarifs existants lorsque nous sommes dans le cas d'une conférence suivie d'un repas.

**Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques IRVE** Transfert à la FDEL de la compétence communale aux fins de création, entretien et exploitation des infrastructures de recharge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur la commune.

**Tarifs marché hebdomadaire** Le mètre linéaire est fixé à 1,30 € à compter du 01/01/2016, le forfait branchement électrique reste fixé à 1,50 €.

La séance est levée à 23h.

Fait à Limogne en Quercy, le 04 décembre 2015

Le Maire, Josiane HOEB-PÉLISSIE,